



N° 7 - 7 août 2013

**CLIMATOLOGIE :** Suite à un épisode plutôt caniculaire nous avons quelques orages passés ou annoncés qui peuvent nous être préjudiciables.

**PIEGEAGES :** Les piègeages des *Helicoverpa armigera* font état d'une diminution des captures, donc à priori la fin la 2<sup>ème</sup> génération qui s'est avérée assez longue. Nous avons observé pour certaines parcelles de nombreux trous de noctuelles avec les chenilles à différents stades sur les secteurs de la Camargue, Caissargues, Tarascon. Le modèle nous indiquait bien, selon les données météorologiques « normales » des dernières années corrigées chaque semaine, une deuxième génération, la plus importante pour notre filière, qui ne démarrerait qu'après la mi-juillet, pour une présence des chenilles sur les 15 derniers jours de juillet et début août. C'est bien le cas, mais avec un étalement depuis le 5-10 juillet ...

Attention, la 3<sup>ème</sup> génération annoncée pour le 20 août, en ce qui concerne les chenilles, risque d'être tout aussi importante !!!

**ACARIENS :** Nous observons les formes mobiles sur Garons, Tarascon, Orange, Bollène et l'Enclave. Soyez vigilant, notamment avec les températures de ces derniers jours...

**MALADIES :** Soyez de nouveau très vigilants sur vos parcelles, les orages cités plus haut peuvent être annonciateurs de développement de maladies. Nous observons de l'*alternaria* sur le Nord de la Drôme, du côté de Valence et Saint Rambert. Le modèle Mildiou a annoncé de nouvelles générations suite au précédent gros orage de fin-juillet. Les températures avaient alors été favorables pour les cultures. Ce milieu à fin de semaine pourrait en être autrement... De même, ne négligez pas la bactériose, qui peut se manifester aussi suite à ces orages, avec l'agent *Xanthomonas*.

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :  
AGROSUD, APTO 2, CAPL, PERRET SA ET VALSOLEIL.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :  
SONITO (Robert GIOVINAZZO),

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.